

## COMMUNE DE LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 4 740 766 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent environ 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 6 356 176 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

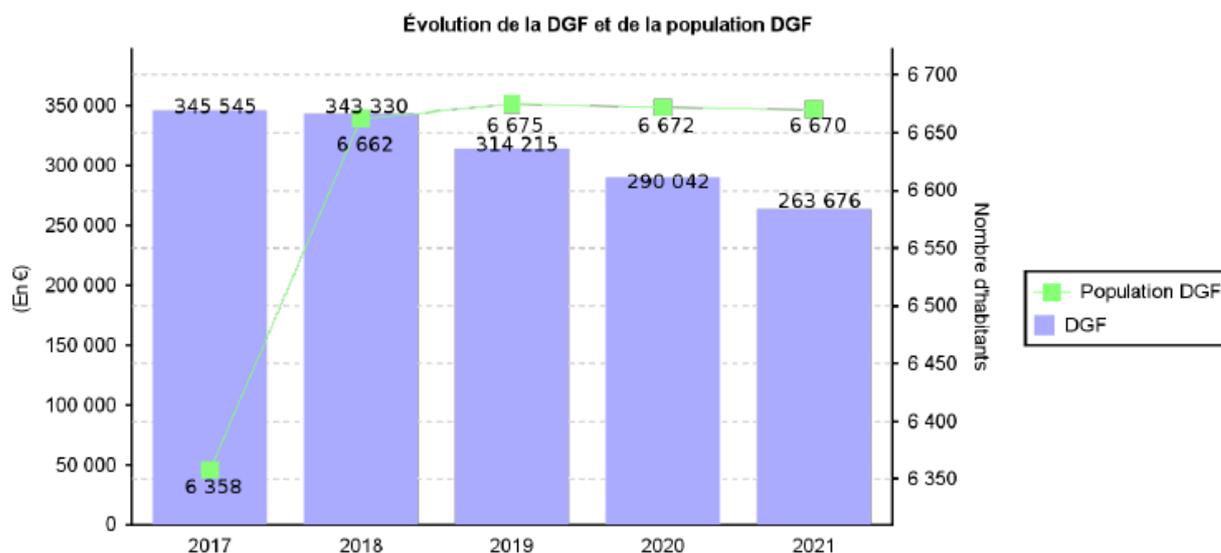
Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Comme l'ensemble des communes de France, la Commune de Laneuveville-devant-Nancy a dû intégrer depuis l'année 2014 une baisse de la dotation globale de fonctionnement dans l'établissement de son budget.

Pour l'année 2022, selon l'AMF, la baisse de la dotation globale de fonctionnement est estimée à 32 067 € soit (-) 12,16% (elle a baissé de 26 366 € en 2021).

Dotation forfaitaire notifiée en 2021	(+) Estimation de la part liée à la variation de la population	Estimation de l'écrêtement	(=) Montant estimée de la DGF 2022
263 676 €	(+) 1 478 €	(-) 33 545 €	(=) 231 609 €
	La population a augmenté de 16 habitants entre 2021 et 2022	La commune est concernée par l'écrêtement (son potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur).	

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2017 est la suivante :



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2022	OBJET	PROPOSITION 2022
Charges générales	1 565 357,36 €	Atténuations de charges	45 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 665 400,00 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses	252 500,00 €
Atténuations de produits	19 000,00 €	Impôts et taxes	3 269 911,00 €
Autres charges de gestion courante	628 725,00 €	Dotations et participations	943 355,00 €
Charges financières	127 358,89 €	Autres produits de gestion courante	78 000,00 €
Charges exceptionnelles	2 200,00 €	Produits exceptionnels	90 000,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	2 900,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €	RESULTAT REPORTE	1 615 410,83 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 486,69 €		
Virement à la section d'investissement	1 164 748,89 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 356 176,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 356 176,83 €</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux seront stables pour 2022 :

Taux	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	24,08 %	24,08 %
Taxe foncière (non bâti)	9,70 %	9,70 %

Les valeurs locatives augmenteront de 3,4% en 2022.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 506 9592 €.

**Rappel** : notre commune est concernée par l'application d'un coefficient correcteur qui va minorer le produit de TF. Pour 2022, le montant prévisionnel de la minoration est fixé à - 1 019 092 €.

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat devraient s'élever à environ 311 000 € soit une baisse de 32 000 € par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2022	OBJET	PROPOSITION 2022
Immobilisations incorporelles	20 958,34 €	Subventions d'investissement	26 100,00 €
Immobilisations corporelles	201 223,19 €	Dotations, fonds divers et réserves	37 069,00 €
Immobilisations en cours	1 936 708,00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	178 825,43 €
Remboursement d'emprunts	144 230,58 €	Autres immobilisations financières	1 000,00 €
Autres immobilisations financières	238,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	180 000,00 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 486,69 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000,00 €	virement de la section de fonctionnement	1 164 748,89 €
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	122 871,90 €	Emprunt	2 780 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 518 230,01 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 518 230,01 €</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Remplacement des terrains de foot synthétiques (755 K€)
- Création d'une médiathèque (710 K€)
- Réfection du mur du parc de la MJC (300 K€)
- Création d'un skatepark (90 K€)
- Achat / remplacement de défibrillateurs (40 K€)
- Remplacement d'un véhicule (25 K€)
- Ecrans interactifs dans les écoles (19 K€)
- Entretien/pose de jeux en extérieur (10 K€)

### d) Les recettes d'investissements :

Outre les demandes de subventions en cours, notre commune va solliciter un emprunt pour financer les dépenses d'investissement inscrites au budget.

Un emprunt d'un montant de 780 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget, pour autant, et sur conseil de notre trésorier, nous souhaitons solliciter un emprunt de 2 780 000 € afin d'engager la réhabilitation de la salle des fêtes.

### III. Les données synthétiques du budget

Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	756,67 €	869 €
Produit des impositions directes/population	167,91 €	491 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	702,31 €	1 077 €
Dépenses d'équipement brut/population	321,05 €	304 €
Encours de dette/population	427,49 €	749 €
DGF/population	46,77 €	157 €